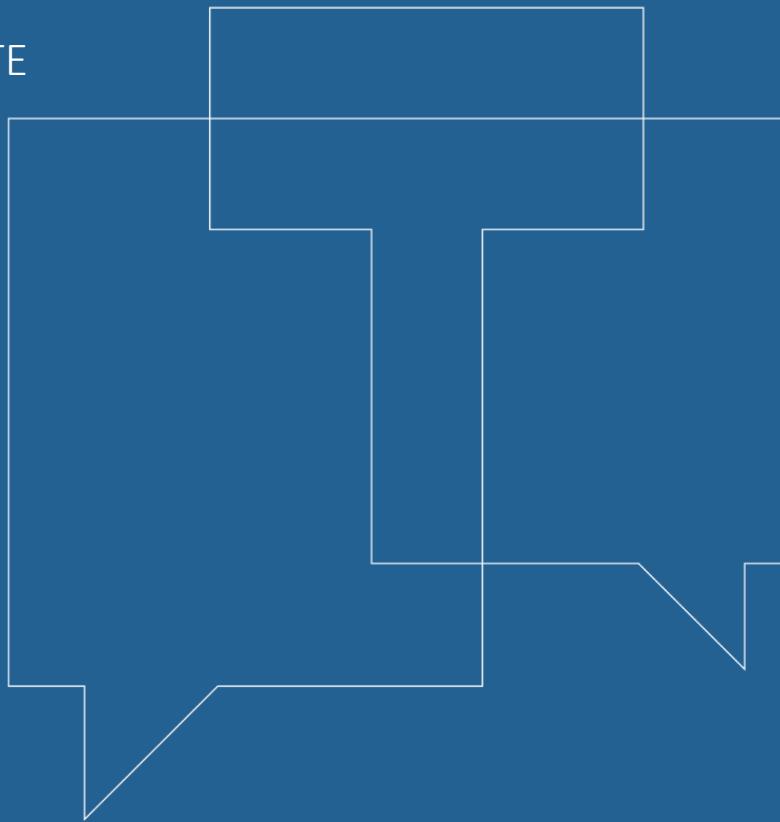


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUSSEMENT DE LACHUTE

11 septembre 2025



Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRE

1	Ouverture et accueil des membres	2
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Validation du dernier compte rendu.....	2
4	Actions de suivi.....	2
4.1	Entente entre la Ville et la Régie pour le traitement des eaux (RIADM)	2
4.2	Démarches de recrutement de membres (RIADM).....	3
4.3	Décision du conseil par rapport à la recommandation de présenter les recommandations du Comité en séances publiques (RIADM)	4
4.4	Renouvellement de l'autorisation ministérielle	4
5	Projet d'usine de traitement des eaux (RIADM).....	5
6	Suivi des eaux	6
6.1	Gestion des eaux au site.....	6
6.2	Prétraitement des eaux.....	7
6.3	Suivi environnemental des eaux.....	8
7	Émissions de GES.....	9
8	Suivi des travaux, opérations et tonnages.....	11
8.1	WM.....	11
8.2	Biogénie.....	15
8.3	EDL	16
9	Faits saillants – suivi environnemental.....	17
10	Bilan des signalements et visites du MELCCFP	18
11	Divers et prochaine rencontre	19

LISTE DES ANNEXES

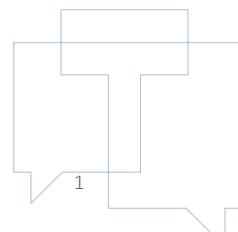
Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Tableau des actions de suivi

Annexe 4 : Présentation visuelle

Annexe 5 : Documents de référence - Entente industrielle entre la Ville et la Régie



1 OUVERTURE ET ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-André Desnoyers, directeur de l'ingénierie pour les opérations de WM au Canada, souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance de 2025. Il annonce que Pierre Arseneault, directeur général de la Régie, ne pouvait pas être présent à la rencontre, mais qu'il lui a envoyé les informations par rapport à ses actions de suivis. M. Desnoyers les partagera donc au Comité en son nom.

M. Desnoyers présente ensuite M. Alexis Châteauvert, superviseur des opérations du site de Lachute. M. Châteauvert s'introduit et annonce qu'il a débuté chez WM en 2018 en tant que technicien en environnement au site de Sainte-Sophie, et qu'il est désormais responsable du site de Lachute. Avec la transition de M. Desnoyers à son nouveau poste, M. Châteauvert prendra plus de responsabilités au sein du Comité de vigilance. Un tour de table est ensuite effectué pour présenter tous les membres et partenaires.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il annonce qu'une action de suivi a été ajoutée en lien avec le renouvellement de l'autorisation ministérielle.

L'ordre du jour est ensuite adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande aux membres si le compte rendu est fidèle aux échanges de la dernière rencontre. Un membre mentionne qu'il y avait une coquille au niveau du nouveau titre de M. Desnoyers, qui est directeur de l'ingénierie des opérations du Canada.

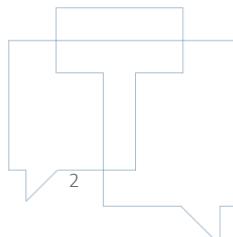
Le compte rendu de la dernière rencontre, incluant cet ajustement, est validé par les membres.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA RÉGIE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX (RIADM)

M. Desnoyers précise que l'entente industrielle entre la Ville de Lachute et la Régie date de 2016. Cette résolution fait référence à une entente datant du 25 mai 2004.

Les documents de référence sont disponibles en annexe 5.



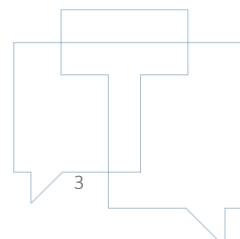
4.2 DÉMARCHE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES (RIADM)

M. Desnoyers mentionne que le suivi sera en lien avec le remplacement de M. Arseneault comme directeur de la Régie, et non pour le recrutement de membres au Comité. L'action de suivi par rapport aux membres sera maintenue à la prochaine rencontre.

Il explique que la Régie a reçu quelques candidatures, mais aucune ne fut concluante. Par conséquent, ils ont fait affaire avec une firme externe, qui est présentement en recherche de candidats pour le poste.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous eu un retour pour le recrutement au niveau du secteur des eaux embouteillées?	M. Desnoyers répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de réponse.
Le recrutement de membres peut-il être plus difficile en raison de la période estivale?	M. Desnoyers répond que c'est une possibilité. Il rappelle l'arrivée de Mme Montminy en juin dernier.
À qui revient la responsabilité de recruter de nouveaux membres?	M. Craft répond que la responsabilité semble officiellement du côté de la Régie, mais que tout le monde peut y contribuer.
Est-ce qu'il est possible de créer de nouveaux postes dans la composition du Comité?	M. Desnoyers confirme. M. Craft rappelle que les sièges vacants sont au niveau du voisinage de Lachute, le secteur des eaux embouteillées ainsi que le secteur récréatif. Précédemment, c'était une personne détenant un « bed and breakfast » qui siégeait au Comité.
Est-ce que M. Arseneault va demeurer à contrat avec la Régie jusqu'à ce qu'ils trouvent un remplacement?	M. Desnoyers répond qu'il n'a pas l'information.



4.3 DÉCISION DU CONSEIL PAR RAPPORT À LA RECOMMANDATION DE PRÉSENTER LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EN SÉANCES PUBLIQUES (RIADM)

M. Desnoyers annonce que les recommandations du Comité seront officiellement présentées à la séance publique du 18 septembre prochain.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que ce sont les recommandations officielles déposées en décembre 2024 qui seront présentées?	M. Desnoyers confirme.
Je serai présent à la séance publique du conseil pour valider le tout.	

Action de suivi

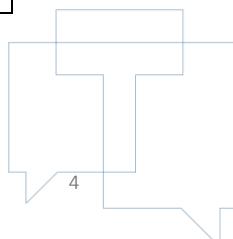
1. Suivi du dépôt de recommandations du Comité à la RIADM

4.4 RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

M. Desnoyers annonce qu'ils ont récemment reçu le renouvellement de leur autorisation ministérielle pour une autre année. Il précise que l'autorisation est exactement la même que celle de l'année dernière.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Les normes demeurent-elles les mêmes?	M. Desnoyers confirme et précise qu'ils ont reçu des questions sur le traitement des eaux, mais que les réponses semblaient les satisfaire pour émettre l'autorisation.



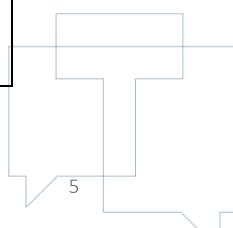
Êtes-vous en copie des courriels de questions-réponses entre le ministère et la Régie?	M. Desnoyers explique que c'est WM qui prépare la demande pour la Régie, alors ils sont impliqués.
Lorsque vous dites qu'ils sont satisfaits, est-ce que c'est une satisfaction par rapport à l'avancement du projet de l'usine de traitement des eaux?	M. Desnoyers explique qu'ils étaient satisfaits de ce qui a été mis en place jusqu'à présent pour optimiser le traitement des eaux, notamment la sonde télémétrique et le camionnage.
Dans l'autorisation, il est inscrit « la première cellule (IV-1) de la 3 ^e phase ». Le copié-collé porte à confusion, puisque vous exploitez dans la phase 4 présentement.	M. Desnoyers confirme et clarifie que le document n'est pas fait pour être clair, mais fait plutôt référence à plusieurs anciens documents qui ont été assemblés. Toutefois, il représente bien les opérations actuelles et balise pour la prochaine année. Cette autorisation est sous l'autorisation principale datant de 2000 et ne change pas les niveaux de tonnage et volume autorisés sur le site.

5 PROJET D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX (RIADM)

M. Desnoyers rappelle que M. Arseneault avait annoncé à la dernière rencontre que la firme GBI avait été mandatée pour faire l'évaluation des analyses d'eau et les demandes en termes d'objectifs environnementaux de rejet (OER). M. Desnoyers mentionne que GBI a déposé une demande au ministère pour obtenir les cibles d'OER le 21 août dernier. Celles-ci permettront de déterminer la meilleure technologie pour la future usine.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourquoi la lettre n'a-t-elle pas été envoyée au ministère plus tôt?	M. Desnoyers répond qu'il n'a pas la réponse.
Y a-t-il déjà eu une autre étude au niveau du traitement des eaux?	M. Desnoyers répond qu'il y en avait eu une pour bonifier la filiale actuelle, mais



	que celle-ci est pour un tout nouveau projet.
--	---

6 SUIVI DES EAUX

6.1 GESTION DES EAUX AU SITE

M. Desnoyers présente une vue d'ensemble de la gestion des eaux de lixiviation au site :

- Les eaux de lixiviation sont recueillies des opérations des trois partenaires (fonds des cellules, plateforme de biogénie et condensat créé lors de la captation du biogaz).
- Elles sont acheminées aux bassins pour un prétraitement.
- Elles sont pompées ou transportées par camionnage vers l'usine de traitement de la Ville de Lachute pour leur traitement final. Le point de rejet de la station d'épuration de la Ville se trouve à la rivière du Nord, près de l'aéroport.

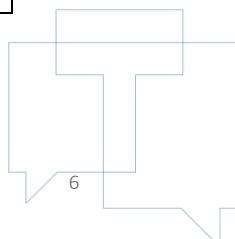
Il rappelle ensuite les ratios de lixiviat par partenaire :

- WM : 70%-80%
- Biogénie : 20%-25%
- EDL : 5%-10%

Le total des rejets en 2024, incluant les trois partenaires, était de 236 732 m³, soit 216 411 m³ pompés et 20 321 m³ transportés par camion jusqu'à l'usine de traitement des eaux de Lachute.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Y a-t-il une différence dans la génération d'eau de Biogénie depuis la mise en service de la nouvelle plateforme?	M. Richard Mucienko, chef des opérations chez Biogénie, répond que la génération d'eau reste la même et qu'ils doivent respecter leur maximum autorisé de 50 000 m ³ . Il ajoute qu'en 2024, la proportion de biogénie était d'environ 28 000 m ³ .



Remarquez-vous une fluctuation au niveau des rejets entre 2023 et 2024?	M. Desnoyers répond que le niveau de rejet est plutôt standard depuis les cinq dernières années.
---	--

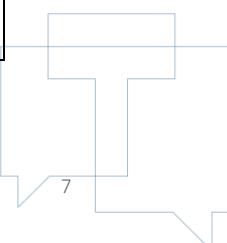
6.2 PRÉTRAITEMENT DES EAUX

M. Desnoyers explique que des suivis des eaux prétraitées sont faits de façon quotidienne et que deux relevés sont réalisés chaque année, tel que requis par le REIMR. Des analyses plus complètes sont faites bisannuellement, en accord avec l'entente avec la Ville à l'aide d'une grille de critères plus restrictifs. Les échantillonnages ont eu lieu le 12 juin et 4 décembre 2024, et aucun dépassement n'a été noté. Toutefois, au niveau des charges mensuelles, il y a eu certains dépassements sur les MES et la DCO pendant quelques périodes de l'année, étant dus au besoin de réduire les volumes des bassins. La moyenne cumulative a néanmoins respecté les normes de l'entente. Les résultats sont transmis de la Régie au ministère et les données extraites du rapport annuel sont disponibles dans la présentation en annexe 4.

Il ajoute que la capacité du bassin d'accumulation est de 90 000 m³ pour traiter l'ensemble du lixiviat. Pour l'année 2024, les niveaux des mois de mars et avril étaient assez élevés, soit en haut de 80 % de la capacité. Ils ont toutefois réussi à ramener le niveau à 16 % en décembre, ce qui leur a permis de traverser l'hiver sans problème.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Quelles sont les conséquences lorsqu'il y a un dépassement des charges permises?	M. Desnoyers répond que ce sont des pénalités financières.
Lors de périodes plus sèches en été, observez-vous une augmentation des charges dans le lixiviat?	M. Desnoyers répond qu'en période sèche, le lixiviat est moins dilué avec l'eau de pluie, mais que la concentration des charges reste un pourcentage du volume. Il ajoute que les périodes de sécheresse aident au niveau de la quantité totale d'eau à gérer dans le bassin, puisqu'il n'y a pas le volume d'eau de pluie



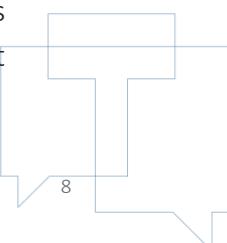
	<p>supplémentaire. Comme des travaux sont en cours à l'usine de traitement de la Ville, WM ne peut pas envoyer d'eau par camion. Grâce aux conditions météorologiques favorables, ils sont donc en mesure d'envoyer la quantité autorisée d'eau à la Ville et amener le bassin à un niveau idéal pour traverser l'hiver.</p> <p>De plus, le fait qu'il n'y ait pas eu de grosse pluie fait en sorte que le réseau de la Ville n'a pas été en surverse et ils n'ont eu aucune interdiction de rejeter.</p>
Quand les travaux à l'usine de la Ville seront-ils complétés?	M. Desnoyers répond qu'il ne le sait pas. Il ajoute qu'ils ont essayé d'envoyer quatre camions au mois de mai, mais que les transports n'ont pu être continués.

6.3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Desnoyers explique que des suivis périodiques sont faits pour les eaux de surface et les eaux souterraines, en vertu du REIMR. Il ajoute que, dans la conception des cellules, une épaisseur d'argile importante est maintenue dans le fond de celles-ci pour empêcher l'eau qui s'écoule d'atteindre la nappe phréatique. La nappe phréatique se trouve 22 mètres sous le fond des cellules.

Il rappelle que, dans l'application des normes du REIMR, les valeurs naturelles des paramètres observées en amont et en aval sont prises en compte. De plus, l'historique permet de faire des comparatifs pour distinguer les valeurs habituelles des valeurs exceptionnelles. Par exemple, pour les eaux souterraines, les concentrations de fer et de manganèse sont parfois observées au-delà des normes, et ce, naturellement. Ainsi, les dépassements répertoriés ne représentent pas un enjeu.

Pour les eaux de surface, trois campagnes sont réalisées par année (mai, juillet et octobre). Les données sont compilées par une firme indépendante et tous les rapports sont transmis à la Régie, et ensuite au ministère. Il y a quatre points d'échantillonnage, un en amont et



trois en aval. Le point PL-1, en aval du site, a été retiré en 2024, car il était très difficile d'échantillonner à cet endroit. Il montre la matrice d'écoulement des eaux, qui se dirigent vers la portion est du site. Il n'y a pas eu de dépassement pour l'année 2024, mais les MES sont à surveiller.

En ce qui concerne les eaux souterraines, les eaux s'écoulent du nord au sud avec quatre points d'échantillonnage en amont et six points en aval. L'objectif des échantillonnages est de démontrer que la qualité de l'eau de la nappe phréatique n'est pas impactée par les opérations du site. Aucun dépassement des normes n'a eu lieu en 2024, seulement la présence naturelle en fer et manganèse.

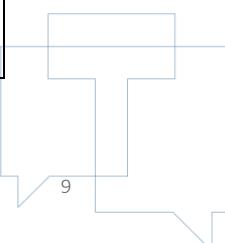
7 ÉMISSIONS DE GES

M. Desnoyers explique que les gaz à effet de serre (GES) sont nocifs pour l'environnement, car ils emprisonnent les rayons du soleil et augmentent le réchauffement planétaire. Il y a principalement deux types de GES, le méthane et le dioxyde de carbone (CO_2). Une tonne de méthane doit être multipliée par 25 pour atteindre son équivalence en CO_2 . Dans un site d'enfouissement, il peut y avoir plusieurs sources de GES, notamment la décomposition des matières, la torchère, la chaudière et les équipements mobiles.

Selon le rapport, c'est un total de 153 680 tonnes équivalentes de CO_2 qui ont été émises sur le site en 2024 comparativement à 162 300 tonnes en 2023. Il y a donc eu une diminution de 5 %, principalement due au recouvrement final, à l'augmentation de la captation des biogaz ainsi qu'à la performance des rapports d'émissions surfaciques.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
À quoi fait référence la chaudière?	M. Desnoyers répond que ce sont les équipements de chauffage. Il pourra revenir avec des précisions sur ce que la catégorie inclut.
Le suivi des GES a été soulevé au Comité à cause du classement en 10 ^e place du site de Lachute dans un article sur les plus grands émetteurs de GES. Il serait intéressant de savoir si la tendance est maintenue.	M. Desnoyers répond qu'il est possible de comparer avec la donnée de l'article, mais qu'il est difficile de comparer un lieu d'enfouissement technique avec les autres industries génératrices de GES.



	Il rappelle cependant que la performance s'est améliorée comparativement à 2023.
Est-ce que ces chiffres représentent ce que vous produisez ou ce que vous relâchez dans l'atmosphère?	M. Desnoyers répond que c'est ce qui est relâché, notamment au niveau du méthane provenant des émissions fugitives. Le calcul est fait à partir du taux d'efficacité de captation par rapport au tonnage total et à d'autres matrices.
Est-ce que le méthane capté et valorisé dans les moteurs est comptabilisé dans les calculs?	M. Desnoyers répond que, puisque c'est EDL qui fait la gestion des biogaz, les données de captation ne sont pas dans le même rapport.
Il pourrait être intéressant que WM et EDL se joignent pour faire les suivis des GES.	M. Desnoyers répond qu'il faudrait vérifier si EDL a un rapport de GES, puisque la réglementation s'applique que pour les générateurs de plus de 10 000 tonnes métriques équivalentes de CO ₂ .
Est-ce que la réglementation sur la déclaration des GES est récente?	M. Craft répond que les inventaires sont obligatoires depuis 1990 et que l'achat de crédits carbone est en place depuis 2013.
Il serait intéressant de connaître la quantité de GES relâchée avant et après la valorisation.	M. Desnoyers confirme que, sans la captation, les données seraient beaucoup plus élevées.

Action de suivi

2. Revenir au Comité sur ce qu'inclut la source de GES « chaudière ».
3. Valider si EDL produit un rapport de GES.
4. Revenir sur les émissions de GES avant et après la valorisation des biogaz.

8 SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET TONNAGES

8.1 WM

Opérations

M. Châteauvert explique qu'ils sont présentement dans la séquence d'enfouissement de la cellule IV-1, qu'ils comptent terminer dans les mois à venir. L'enfouissement dans les cellules III-2 et III-3 est complété et ils procèdent au recouvrement final avec de l'argile.

Il présente ensuite une vidéo prise par drone illustrant l'entièreté du site et des opérations. Il ajoute que l'objectif est d'avoir deux cellules actives. Il montre ensuite la plateforme de sols contaminés sur la cellule III-4 ainsi que la section où l'argile est recueillie et entreposée présentement pour le recouvrement.

Pour les travaux en cours, il reste environ deux jours d'opérations sur la cellule III-2 pour compléter le recouvrement final. Les travaux débuteront le mardi suivant la rencontre. M. Desnoyers ajoute que la météo les a beaucoup aidés à faire le recouvrement, car lors de périodes de pluie, l'argile peut se liquéfier. Ensuite, ils ont terminé l'excavation de tranchées de biogaz et trois collecteurs ont été installés. Normalement, ils installent seulement deux collecteurs par largeur, mais la surface de cette cellule permettait un collecteur supplémentaire, ce qui aidera à la captation des biogaz.

Concernant les travaux à venir, ils sont en train de construire une nouvelle rampe à la cellule IV-1, qui leur permettra d'accéder à tous les plateaux à partir du même endroit et éviter les corridors trop étroits. L'ancienne rampe sera démantelée. En outre, ils poursuivent le recouvrement final de la cellule III-3, ce qui diminuera la génération de lixiviat et permettra l'installation de puits de captation de biogaz.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Devez-vous mettre une autre couche au-dessus de l'argile après le recouvrement final?	M. Desnoyers répond qu'habituellement, ils mettraient de la terre végétale, mais que l'argile est tellement fertile qu'ils n'en ont pas besoin. Il n'y a pas d'obligation à ce niveau, il faut simplement que la végétation reprenne.

Y a-t-il un projet de plantation de saules pour le site de Lachute?	M. Desnoyers répond que non.
Quel est l'avantage d'accumuler des sols contaminés sur la cellule III-4 plutôt que de terminer l'enfouissement?	M. Châteauvert répond qu'il y a une logique opérationnelle liée à ce processus. D'abord, lorsqu'ils reçoivent des sols, ils doivent les garder en pile quelque part pour pouvoir faire les contre-analyses et s'assurer qu'ils sont conformes. La surface doit être assez grande pour permettre à la machinerie de s'y rendre. De plus, puisque les sols sont lourds, cela permet d'augmenter la compaction dans la cellule et une fois qu'ils sont sortis, mettre plus de déchets dans celle-ci.

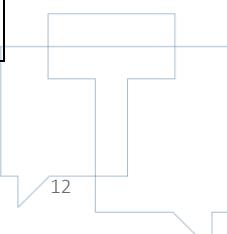
La phase 4 est-elle toujours prévue pour 10 ans?	M. Desnoyers répond que la date de fin est 2033, ce qui donne une durée de vie d'environ 8 ans.
Est-ce que la section où se trouve l'argile est nommée?	M. Châteauvert répond que non, mais qu'elle deviendra la cellule IV-3.

INTERVENTION 2

Avec les travaux, est-ce qu'il va y avoir plus de camionnage?	M. Châteauvert répond que oui, mais seulement sur le site. Aucun camion ne sort de la zone.
Est-ce que les trois conduites sont pareilles comme les autres?	M. Châteauvert confirme qu'elles sont identiques.
Quel est le diamètre des conduites?	M. Châteauvert répond que les conduites ont six pouces de diamètre.

INTERVENTION 3

Où se trouvera la nouvelle rampe d'accès?	M. Desnoyers répond qu'elle sera au nord-est de la cellule IV-1.
---	--



Allez-vous excaver l'ancienne rampe et l'utiliser pour la nouvelle?	M. Desnoyers répond qu'habituellement ils démantèlent les installations complètement, mais que pour celle-ci la situation est différente. M. Châteauvert ajoute qu'il a pu condamner l'ancienne rampe temporairement pour en réutiliser les matériaux. Ils peuvent accéder par le haut en attendant que les travaux soient terminés.
Dans les derniers temps, il y avait beaucoup de machinerie en hauteur. À quoi cela était-ce dû?	M. Châteauvert répond que c'étaient les travaux au niveau de la cellule III-3, où ils ont posé la dernière couche de déchets avant de pouvoir procéder au recouvrement.

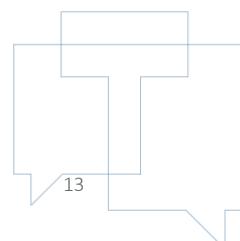
Tonnage et volume

M. Châteauvert présente les tonnages des derniers mois, soit 65 000 t.m. pour mai, 50 000 t.m. pour juin et 58 000 t.m. pour juillet. Il remarque que le mois de mai était plus élevé en raison de la grande quantité de sols contaminés reçus. Au niveau des déchets, les données restent relativement stables. Les matières assujetties à la redevance sont à un total de 341 131 t.m. sur la limite autorisée de 500 000 t.m. Les matériels de recouvrement sont à 111 029 t.m., pour un total de 452 000 t.m. Les tonnages sont stables au travers des années et ils estiment recevoir environ 440 000 t.m. de matières assujetties cette année.

En termes de volume, il reste 370 000 m³ pour la phase 3, 7 420 m³ ayant été utilisé pendant la période. Pour la phase 4, 3,1 millions de m³ sont disponibles et 229 000 m³ ont été utilisés. Ils sont donc en mesure de maximiser le tonnage qui entre par jour. Puisqu'ils ont terminé les travaux dans la phase 2, ils considèrent le volume résiduel à 0.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	



Est-ce que les sols contaminés sont assujettis à la redevance?	M. Desnoyers explique que les sols contaminés sont assujettis à 1/3 de la redevance, mais que celle-ci est perçue par Traces Québec. WM a seulement la responsabilité de confirmer la réception et le tonnage reçu.
Quelle est la différence avec la redevance partielle?	M. Desnoyers répond que la redevance partielle fait référence à tous les matériaux alternatifs autres que les sols, comme le duvet de voiture et le bardage, qui sont assujettis à 1/3 de la redevance. Il ajoute que la redevance des matières provenant des centres de transbordement est perçue par les centres eux-mêmes.
Comment fonctionne un centre de transbordement?	M. Châteauvert explique qu'un centre de transbordement est une station de transfert où plusieurs petits camions provenant de milieux urbains déchargent leurs matières dans un gros camion, qui lui fait la route jusqu'au site d'enfouissement. Avant, la redevance était gérée par WM, mais le suivi est désormais fait directement au centre de transbordement.
Est-ce que la redevance est perçue par le gouvernement?	M. Desnoyers confirme que c'est comme une taxe environnementale et ajoute que WM prépare ce rapport pour la Régie.
INTERVENTION 2	
Puisque vous avez un bon taux de compaction, pourriez-vous retourner mettre des déchets dans la phase 3 une fois que le tassemement aura eu lieu?	M. Desnoyers répond que ce n'est pas dans leurs pratiques de rouvrir une cellule fermée pour aller déposer plus de déchets. En effet, il faudrait enlever



	l'argile et les conduites, ce qui n'est pas impossible techniquement, mais très coûteux et ardu.
Si c'était possible, nous aurions pu voir ce phénomène dans les phases 1 et 2.	M. Desnoyers confirme et ajoute qu'ils peuvent voir que la section où était la phase 1, et maintenant la plateforme de Biogénie, est plus basse que la phase 2.
Quel est le niveau de tassement dans ces premières phases?	M. Desnoyers explique que c'est dur à évaluer, car il y a beaucoup de tassement au départ, et cela se stabilise par la suite. M. Châteauvert ajoute que le tassement dépend aussi du type de matières.
Mesurez-vous la volumétrie des anciennes phases si vous n'y allez plus?	M. Desnoyers répond que non.

8.2 BIOGÉNIE

M. Mucienko présente le suivi des tonnages. Ils ont reçu 6 976 tonnes en juin, 5 541 t en juillet et 4 263 t en août, pour un total d'environ 16 000 t. En ce qui concerne les sortants, les données sont 3 452 verges cubes en juin, 1 104 verges cubes en juillet et 4 768 verges cubes en août. Ils ont fait très peu de terreau pendant cette période et se sont plutôt concentrés sur le compost.

Pour les opérations, ils sont rendus au 16^e andain ouvert. Ils tamisent 7/16 et 2 ½ les lots 7 et 8, respectivement. Ils ont pu prendre de l'avance dans le tamisage grâce aux températures sèches, qui augmentent la vitesse de décomposition.

Un suivi des odeurs est effectué régulièrement et ils n'ont eu aucune plainte.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que les différents types de matières dans vos mélanges déterminent la qualité du produit?	M. Mucienko répond que non et ajoute que ce sont tous des produits différents à base de compost.



Lors de la visite, il avait été mentionné que vous aviez commencé à utiliser le dernier espace disponible sur la plateforme. Avez-vous commencé à vider les anciennes sections?	M. Mucienko confirme et rappelle qu'ils ont eu un permis pour entreposer du produit fini en dehors de la plateforme, ce qui a permis de vider l'espace. Sachant qu'ils ont plus d'intrants à l'automne en raison des feuilles, ils ont d'autant plus besoin de l'espace. Les andains 1 à 3 sont vides et ils procèdent présentement aux 4 et 5.
Est-ce qu'il y a un lien avec les commandes de terreaux?	M. Mucienko répond qu'ils font seulement du terreau en petits volumes et à la demande. Ils n'en font pas la promotion, car plusieurs producteurs de compost en font.

8.3 EDL

M. Éloi Legault, opérateur senior chez EDL, présente le bilan des volumes de biogaz traité au site de Lachute. Il note une légère hausse de l'utilisation de la torchère en août, due à des bris de moteurs. Il annonce toutefois qu'ils en recevront un nouveau le 19 septembre prochain.

Il ajoute que la fermeture des deux cellules de la phase 3 va aider pour le captage et il y aura un nouvel espace pour installer des puits verticaux. Ils n'effectueront pas ces travaux cette année, car ils veulent s'assurer que le recouvrement final soit bien terminé pour être efficace. Autrement, leurs opérations régulières sont au niveau du rehaussement de puits.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Allez-vous avoir huit moteurs opérationnels en comptant le nouveau?	M. Legault explique que le nouveau moteur va remplacer le moteur le plus désuet. Ils maintiendront leurs sept moteurs fonctionnels.
Quelle est la durée de vie d'un moteur?	M. Legault répond que la durée de vie d'un moteur est calculée en heures et



	qu'elle est estimée à 45 000 heures, équivalente à environ 8 000 heures par année.
La hausse en juin est-elle également due à des enjeux de moteurs?	M. Legault confirme et ajoute qu'ils ont été chanceux cette année, car ils n'ont pas eu d'arrêt causé par Hydro-Québec.
En faisant un calcul de projection pour les quatre prochains mois, il y aurait un total estimé à 21 millions de m ³ traités, équivalant à 10 % de moins que l'année dernière. Qu'est-ce qui pourrait causer cette diminution?	M. Legault répond qu'il est difficile de mettre des chiffres sur la production de biogaz du site. La vitesse de décomposition et l'efficacité des tests d'émissions surfaciques peuvent avoir un impact.

9 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

M. Desnoyers mentionne que la charge en DCO a excédé légèrement la norme de l'entente en juin et juillet, mais autrement toutes les charges ont respecté les normes durant la période. Il rappelle ensuite qu'ils n'ont pas pu utiliser le camionnage pour le rejet d'eau en raison de travaux à l'usine de traitement. Toutefois, grâce à la sonde télémétrique, ils ont réussi à envoyer de l'eau au réseau tous les jours.

Il ajoute que la campagne du printemps pour les biogaz a eu lieu le 20 juin dernier et qu'il y avait quatre points de dépassement, incluant trois dans la zone active. Pour l'autre point, ils devront aller investiguer.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avez-vous toujours des moyennes de 30 jours de pompage d'eau?	M. Desnoyers répond qu'historiquement c'était exceptionnel, car il faisait les calculs manuellement. La sonde télémétrique leur permet désormais d'envoyer de l'eau tous les jours. Parfois, c'est seulement 100 m ³ , mais ils rejettent toujours lorsqu'ils le peuvent.



Avez-vous eu des interdictions de pomper par la Ville?	M. Desnoyers répond que non pour les trois mois de référence.
Quand avez-vous reçu le rapport de la campagne sur les biogaz?	M. Desnoyers répond qu'il l'a reçu la veille de la rencontre, car le document était trop volumineux. Ils étaient censés l'avoir reçu en juillet, ce qui explique pourquoi l'investigation du point de dépassement n'a pas eu lieu plus tôt.

Action de suivi

5. Revenir sur le point de dépassement de biogaz hors de la zone active

10 BILAN DES SIGNALEMENTS ET VISITES DU MELCCFP

M. Châteauvert annonce qu'il y a eu un signalement le 7 juillet dernier en lien avec des odeurs. Il y avait des vents nord-est de 10km/h cette journée-là. Une vérification a été faite auprès des différents partenaires du site sans pouvoir spécifiquement cibler la source d'odeurs.

Il ajoute que deux événements susceptibles de générer des nuisances ont eu lieu les 22 et 28 juillet dernier, étant liés à l'excavation des tranchées de biogaz et la finalisation de l'enfouissement de la cellule III-3, respectivement.

Enfin, une visite du ministère a eu lieu le 31 juillet dernier et rien n'a été signalé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que des vents nord-est signifient que les odeurs provenaient du site ?	M. Desnoyers confirme et ajoute que c'est une situation assez rare.
Pourquoi l'enfouissement dans la cellule III-3 était-il considéré comme événement susceptible de nuisances comparativement au front de déchets?	M. Châteauvert répond que les opérations à cet endroit étaient particulières, car l'espace ne permettait pas de mélanger les machines pour mettre du sol au fur et à mesure.



Il aurait été bien de recevoir un avis en juillet par rapport à ces travaux.	M. Châteauvert assure que ce sera fait la prochaine fois qu'il y aura un événement nuisible.
Entre le 1 ^{er} et le 4 septembre, il y avait des odeurs très intenses. À quoi celles-ci pourraient-elles être dues?	M. Châteauvert répond que les travaux de tranchées se sont terminés le 3 septembre, et donc que les odeurs devaient y être associées.
Lorsque le ministère vient visiter le site, est-ce qu'ils vont voir les travaux en cours?	M. Desnoyers répond qu'ils viennent seulement vérifier la conformité environnementale.

11 DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et mentionne que la prochaine rencontre est prévue le 4 décembre à 18h00.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Qui devons-nous contacter si nous voulons solliciter quelqu'un pour faire partie du comité?	M. Craft répond que les membres peuvent envoyer un courriel à Mme Virginie Lefebvre, chargée de projets chez Transfert, qui s'assurera de faire le suivi avec la personne, le président du Comité et la Régie.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h37.

Virginie Lefebvre

Responsable du compte rendu

